

~~2022-11-23~~

ISO/TS 16975-4:2022(F)

ISO/TC 94/SC 15

~~2022-11~~ Secrétariat

Appareils de protection respiratoire — Choix, utilisation et entretien — Partie 4: Choix et lignes directrices d'utilisation des appareils de protection respiratoire en cas de pandémie/épidémie/foyer épidémique de maladie respiratoire infectieuse

Respiratory protective devices — Selection, use and maintenance — Part 4: Selection and usage guideline for respiratory protective devices under pandemic/epidemic/outbreak of infectious respiratory disease

ICS: 13.340.30

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO/TS 16975-4:2022

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/bel56e4f-db9c-450d-ae3ts-16975-4-2022>

Style Definition: Heading 1: Indent: Left: 0 pt, First line: 0 pt
Style Definition: Heading 2: Font: Bold, Tab stops: Not at 18 pt
Style Definition: Heading 3: Font: Bold
Style Definition: Heading 4: Font: Bold
Style Definition: Heading 5: Font: Bold
Style Definition: Heading 6: Font: Bold
Style Definition: ANNEX
Style Definition: Term(s): Don't keep with next
Style Definition: TermNum: Don't keep with next
Style Definition: Table title: Don't keep with next
Style Definition: Body Text_Center
Style Definition: Cover Title_B: Font: 11 pt
Style Definition: Dimension_100
Style Definition: Figure Graphic
Style Definition: Figure subtitle
Style Definition: List Continue 1
Style Definition: List Number 1
Style Definition: Table header: Don't keep with next
Style Definition: RefNorm
Style Definition: AMEND Terms Heading: Font: Bold
Style Definition: AMEND Heading 1 Unnumbered: Font: Bold
Formatted: Font: Bold
Formatted: Font: Bold /iso-
Formatted: Font: Bold
Formatted: Space After: 12 pt
Formatted: Font: 11 pt
Formatted: Justified

DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2022

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office

CP 401 • Ch. de Blandonnet 8

CH-1214 Vernier, Genève

Tél.: + 41 22 749 01 11

Fax: + 41 22 749 09 47

E-mail: copyright@iso.org

Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Formatted: Pattern: Clear

Formatted: Pattern: Clear

ITeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO/TS 16975-4:2022

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/be156e4f-db9c-450d-ae37-41f3304a0da3/iso-ts-16975-4-2022>

Sommaire

Page

Avant-propos	6
Introduction	7
1 — Domaine d'application	1
2 — Références normatives	1
3 — Termes et définitions	1
4 — Situations nécessitant une protection contre les risques aéroportés	5
5 — Situations impliquant l'utilisation d'un APR sur le lieu de travail	5
5.1 — Généralités.....	5
5.2 — Établissements de soins de santé.....	5
5.3 — Autres lieux de travail.....	6
6 — Types et classes d'APR	6
7 — Lignes directrices/programme national (c'est-à-dire à l'échelle du pays) portant sur la protection respiratoire en cas de pandémie/épidémie/foyer épidémique de maladie respiratoire	7
7.1 — Généralités.....	7
7.2 — Responsabilité de l'employeur.....	7
7.2.1 — Généralités.....	7
7.2.2 — Administrateur de programme APR.....	7
7.3 — Responsabilité des prestataires de services dans les lieux publics.....	7
7.4 — Porteur d'APR (considérations générales).....	7
7.5 — Responsabilités des fabricants d'APR.....	8
8 — Programme APR	8
8.1 — Généralités.....	8
8.2 — Rôles et responsabilités.....	9
8.3 — Mise en œuvre du programme APR.....	9
8.4 — Évaluation du risque.....	9
8.5 — Choix de l'APR.....	10
8.6 — Aptitude médicale.....	10
8.7 — Essais d'ajustement de l'APR.....	11
8.8 — Formation.....	11
8.9 — Utilisation d'un APR.....	12
8.10 — Modes opératoires d'entretien, y compris de nettoyage.....	12
8.11 — Stockage.....	12
8.12 — Évaluation et revue du programme.....	13
8.13 — Enregistrements et archivage.....	13

Annexe A (informative) Rôle et finalité des appareils de protection respiratoire, des masques chirurgicaux et des masques grand public	14
Annexe B (informative) Comparaison des différents types et performances des APR filtrant les particules selon différentes normes internationales	17
Annexe C (informative) Utilisation des masques grand public, y compris pour les enfants	34
Bibliographie	36
Avant-propos	v
Introduction	vi
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Situations nécessitant une protection contre les risques aéroportés	5
5 Situations impliquant l'utilisation d'un APR sur le lieu de travail	5
5.1 Généralités	5
5.2 Établissements de soins de santé	5
5.3 Autres lieux de travail	6
6 Types et classes d'APR	6
7 Lignes directrices/programme national (c'est-à-dire à l'échelle du pays) portant sur la protection respiratoire en cas de pandémie/épidémie/foyer épidémique de maladie respiratoire	7
7.1 Généralités	7
7.2 Responsabilité de l'employeur	7
7.2.1 Généralités	7
7.2.2 Administrateur de programme APR	7
7.3 Responsabilité des prestataires de services dans les lieux publics	7
7.4 Porteur d'APR (considérations générales)	7
7.5 Responsabilités des fabricants d'APR	8
8 Programme APR	8
8.1 Généralités	8
8.2 Rôles et responsabilités	9
8.3 Mise en œuvre du programme APR	9
8.4 Évaluation du risque	9
8.5 Choix de l'APR	10
8.6 Aptitude médicale	10
8.7 Essais d'ajustement de l'APR	11
8.8 Formation	11
8.9 Utilisation d'un APR	12

ISO/TS 16975-4:2022(F)

8.10	Modes opératoires d'entretien, y compris de nettoyage	12
8.11	Stockage.....	12
8.12	Évaluation et revue du programme.....	13
8.13	Enregistrements et archivage.....	13
Annexe A (informative)	Rôle et finalité des appareils de protection respiratoire, des masques chirurgicaux et des masques grand public.....	14
Annexe B (informative)	Comparaison des différents types et performances des APR filtrant les particules selon différentes normes internationales.....	17
Annexe C (informative)	Utilisation des masques grand public, y compris pour les enfants.....	34
Bibliographie.....		36

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/TS 16975-4:2022](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/be156e4f-db9c-450d-ae37-41f3304a0da3/iso-ts-16975-4-2022)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/be156e4f-db9c-450d-ae37-41f3304a0da3/iso-ts-16975-4-2022>

ISO/TS 16975-4:2022(F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/iso/fr/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 94, *Sécurité individuelle — Équipement de protection individuelle*, sous-comité SC 15, *Appareils de protection respiratoire*.

Une liste de toutes les parties de la série ISO 16975 se trouve sur le site web de l'ISO.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Introduction

Les organisations de santé publique nationales et internationales, telles que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), recommandent l'utilisation d'appareils de protection respiratoire (APR) et/ou d'autres formes de masques, tels que les masques chirurgicaux et les masques barrières, dans le cadre d'une stratégie de prévention et de maîtrise des infections, et pour limiter la propagation des maladies respiratoires infectieuses. Selon leur type, les APR et les autres formes de masque peuvent être utilisés soit pour la protection individuelle, comme pour les personnels de santé, soit, dans le cas du grand public, pour réduire la transmission des infections, c'est-à-dire comme méthode de contrôle à la source.

Le présent document contient des informations sur l'évaluation des risques, sur le choix d'un APR adéquat et adapté, et fournit des recommandations essentielles sur son utilisation, son entretien et sa maintenance. Le présent document détaille les exigences relatives à l'adaptation, la mise en place et la mise en œuvre d'un programme d'utilisation des APR lors d'une /pandémie/épidémie/d'un foyer épidémique d'une maladie respiratoire infectieuse.

Une maladie respiratoire infectieuse peut se transmettre de plusieurs façons. Parmi les modes de transmission, on peut citer:

- a) les «gouttelettes», qui sont des particules aéroportées relativement grosses contenant l'agent pathogène;
- b) les «aérosols» ou la transmission par voie aérienne, qui consistent en de plus petites particules dont le transport effectif peut s'effectuer sur une certaine distance et dont le temps de séjour dans l'air est plus long;
- c) le «contact», par lequel l'agent pathogène est transmis au nez, à la bouche ou aux yeux par l'intermédiaire d'une surface contaminée.

Il convient d'éliminer l'exposition à une maladie respiratoire infectieuse par toutes les voies ou de la maîtriser efficacement et de la réduire au minimum par l'application de mesures de protection adéquates. Par voie aérienne, les aérosols et les petites gouttelettes peuvent constituer des dangers importants d'inhalation.

Il convient de prendre dûment en compte les autres mesures de contrôle de l'hygiène du travail et mesures de prévention des infections, tels que les moyens techniques et administratifs comme la ventilation, la distanciation sociale, le nettoyage de l'environnement et l'hygiène des mains, lors du choix et du déploiement d'un APR grâce à une évaluation des risques suffisante et adaptée.

Les annexes informatives expliquent la différence entre les APR, tant au plan de la performance que de l'objectif, et entre leurs diverses normes nationales et juridictionnelles, et fournissent une explication du rôle et des utilisations des masques chirurgicaux/-à usage médical ainsi que des masques grand public (masques barrières).

Appareils de protection respiratoire — Choix, utilisation et entretien — Partie 4: Choix et lignes directrices d'utilisation des appareils de protection respiratoire en cas de pandémie/épidémie/foyer épidémique de maladie respiratoire infectieuse

Formatted: Justified

1 Domaine d'application

Le présent document fournit des informations détaillées visant à aider la personne responsable à sélectionner, utiliser et entretenir des appareils de protection respiratoire (APR) sur le lieu de travail, dans le contexte d'une pandémie/épidémie/foyer épidémique de maladie respiratoire infectieuse. Le présent document est destiné à être utilisé sur le lieu de travail et à guider les personnes qui élaborent des programmes de protection respiratoire en cas de pandémie.

Les recommandations qui y sont contenues ne prétendent pas être exhaustives, mais soulignent certains aspects auxquels il importe de porter une attention particulière. Le présent document est utilisé conjointement avec l'ISO/TS 16975-1, l'ISO/TS 16975-2 et l'ISO 16975-3 et s'applique à tous les lieux de travail, y compris les établissements de soins de santé.

Le présent document porte uniquement sur les APR filtrant les particules et offrant, à ce titre, une protection respiratoire contre les agents pathogènes.

Le présent document ne s'applique pas aux programmes destinés aux APR utilisés exclusivement dans le cadre de réanimateurs et d'APR employés à des fins médicales.

Les informations contenues dans le présent document peuvent être exploitées afin de faciliter l'élaboration de réglementations et de recommandations nationales ou locales; le présent document ne saurait, en revanche, se substituer à aucune réglementation ou recommandation nationale ou locale.

Le présent document ne s'applique pas aux situations en dehors du lieu de travail.

2 Références normatives

Le présent document ne contient aucune référence normative.

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

— ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>

ISO/TS 16975-4:2022(F)

— IEC Electropedia: disponible à l'adresse <https://www.electropedia.org/https://www.electropedia.org/>

3.1 aérosol

suspension dans un milieu gazeux de particules solides, liquides ou solides et liquides ayant une vitesse de chute négligeable (généralement inférieure à 0,25 m/s)

[SOURCE: ISO 16972:2020, 3.6]

3.2 transmission par voie aérienne

propagation d'une maladie infectieuse par des particules infectieuses qui restent en suspension dans l'air sur de longues distances et de longues périodes (sous forme d'aérosols) (3.1)

Note 1 à l'article: L'infection peut également être transmise par voie aérienne, par des gouttelettes plus grosses qui sont transportées par le flux d'air vers la zone respiratoire d'autres personnes.

3.3 procédure générant des aérosols AGP

procédures médicales qui génèrent des concentrations d'aérosols respiratoires infectieux plus élevées que la toux, les éternuements, les conversations ou la respiration

Note 1 à l'article: Ces procédures générant des aérosols (AGP) sont susceptibles d'exposer le personnel de santé et d'autres personnes à un risque accru d'exposition à des agents pathogènes et à un risque accru d'infection. Il n'existe ni consensus d'experts ni données probantes suffisantes, pour créer une liste définitive et complète des AGP relatives aux structures de soins de santé.

Les procédures médicales couramment pratiquées, qui sont souvent considérées comme des AGP, ou qui peuvent créer des sécrétions respiratoires contrôlées ou non contrôlées, sont les suivantes:

— aspiration ouverte des voies respiratoires;

— induction de l'expectoration;

— réanimation cardio-pulmonaire (RCP);

— intubation et extubation endotrachéales;

— ventilation non invasive (VNI);

— bronchoscopie.

3.4 asymptomatique

qui ne présente pas de signes ou de symptômes de la maladie associée

3.4.5 masque grand public masque barrière

produit porté sur le visage, couvrant au moins le nez et la bouche du porteur, dans le but principal de réduire la libération de gouttelettes (3.5.6) et de particules par le porteur dans l'environnement immédiat

Formatted: Pattern: Clear

Formatted: Pattern: Clear

Formatted: Pattern: Clear

Formatted: Pattern: Clear

Formatted: Pattern: Clear

Formatted: Adjust space between Latin and Asian text, Adjust space between Asian text and numbers

Formatted: Pattern: Clear

Note 1 à l'article: Ces produits ne rentrent pas dans la catégorie des APR.

3.56
gouttelette
toute petite goutte de liquide telle qu'une particule d'humidité rejetée par la bouche en toussant, éternuant ou parlant

3.67
transmission par gouttelettes
infection propagée par l'exposition à des *gouttelettes* (3.56) respirables expirées par une source infectieuse

3.78
épidémie
augmentation, souvent soudaine, du nombre de cas d'une maladie au-delà de ce qui est normalement attendu dans une population donnée d'une zone donnée

3.89
utilisation prolongée
utilisation/réutilisation d'un produit respiratoire «à usage unique» sur des périodes multiples ou plus longues que prévues

3.910
essai d'ajustement
utilisation d'un agent d'essai et d'un protocole spécifique pour déterminer qualitativement ou quantitativement l'étanchéité entre le visage du porteur et l'interface respiratoire d'une marque, d'un modèle et d'une taille spécifiques d'*appareil de protection respiratoire* (3.4718)

[SOURCE: ISO 16972:2020, 3.91]
3.1011
grand public
tous les individus composant une société, et qui n'exercent pas d'activités professionnelles

3.1112
personnel de santé
professionnel de santé participant à la dispensation directe de soins de santé
[SOURCE: ISO/TR 19231:2014, 3.11]

3.1213
maladie respiratoire infectieuse
maladie causée par un agent pathogène qui se transmet par inhalation ou par contact avec le nez ou la bouche, ou qui provoque des altérations pathologiques cliniquement significatives des voies respiratoires

Note 1 à l'article: Ces maladies peuvent être causées par des virus, des bactéries, des champignons ou des spores. Beaucoup, mais non la totalité, peuvent se transmettre d'homme à homme. Par souci de simplicité, le terme générique d'«agent pathogène» sera utilisé dans le présent document.

3.1314
foyer épidémique
augmentation plus importante que prévue du nombre de cas endémiques au sein d'une même zone. Il peut également s'agir d'un cas unique dans une nouvelle zone

Formatted: Pattern: Clear

Formatted: Pattern: Clear

Formatted: Pattern: Clear

Formatted: Pattern: Clear

Formatted: Pattern: Clear

Formatted: Pattern: Clear

Formatted: Pattern: Clear

Formatted: Pattern: Clear

Formatted: Pattern: Clear

Formatted: Pattern: Clear

Formatted: Pattern: Clear

ISO/TS 16975-4:2022(F)

Note 1 à l'article: S'il n'est pas rapidement maîtrisé, un foyer épidémique peut se transformer en *épidémie* (3.78).

Formatted: Pattern: Clear

3.1415

pandémie

épidémie (3.78) qui s'est propagée à travers plusieurs pays ou continents, touchant généralement un grand nombre de personnes

Formatted: Pattern: Clear

3.1516

pathogène

agent pathogène

micro-organisme ou agent infectieux, tel qu'un virus, une bactérie, un protozoaire, un prion, un viroïde ou un champignon, pouvant causer une maladie

Note 1 à l'article: Voir aussi *maladie respiratoire infectieuse* (3.1213).

Formatted: Pattern: Clear

3.1617

interface respiratoire

IR

partie d'un appareil de protection respiratoire (APR) formant la barrière protectrice entre les voies respiratoires du porteur et l'atmosphère ambiante

Note 1 à l'article: L'interface respiratoire est reliée à la partie filtrante de l'APR ou à la partie gérant l'alimentation en gaz respirable.

[SOURCE: ISO 16972:2020, 3.202]

Formatted: Pattern: Clear

3.1718

appareil de protection respiratoire

APR

équipement de protection individuelle conçu pour protéger les voies respiratoires du porteur contre l'inhalation d'atmosphères dangereuses

Formatted: Pattern: Clear

Formatted: Pattern: Clear

Formatted: Pattern: Clear

Formatted: Pattern: Clear

[SOURCE: ISO 16972:2020, 3.203]

Formatted: Pattern: Clear

3.1819

distanciation sociale

pratique consistant à maintenir une distance physique plus grande qu'à l'accoutumée avec d'autres personnes ou à éviter tout contact direct avec des personnes ou des objets dans des lieux publics pendant la *pandémie* (3.1415)/l'*épidémie* (3.78)/le *foyer épidémique* (3.1314) d'une maladie infectieuse afin de réduire au minimum l'exposition à l'infection et la transmission de celle-ci

Formatted: Pattern: Clear

Formatted: Pattern: Clear

Formatted: Pattern: Clear

Formatted: Pattern: Clear

3.1920

contrôle à la source

intervention visant à réduire la propagation d'*aérosols* (3.1) et de *gouttelettes* (3.56) au point d'origine ou à un point proche de la libération dans l'atmosphère

Formatted: Pattern: Clear

Formatted: Pattern: Clear

Formatted: Font: Not Italic

Formatted: Pattern: Clear

Formatted: Default Paragraph Font

3.2021

masque chirurgical

masque à usage médical

produit qui couvre le nez et la bouche du porteur et constitue une barrière physique contre les fluides et les matières particulaires

Formatted: Pattern: Clear

Formatted: Pattern: Clear

Note 1 à l'article: Ces produits ne rentrent pas dans la catégorie des APR.

3.2122

demi-masque filtrant à usage médical

APR à ajustement serré conçu et contrôlé quant à ses performances en matière de protection respiratoire par rapport à une norme nationale applicable, par exemple, N95, FFP2, KN95, etc., ainsi qu'en matière de résistance aux fluides et autres paramètres

3.2223

appareil de protection respiratoire à ajustement serré

APR à ajustement serré

appareil de protection respiratoire (3.1718) formant une barrière protectrice entre les voies respiratoires du porteur et l'atmosphère ambiante en assurant une étanchéité avec la peau du porteur

Formatted: Pattern: Clear

3.2324

lieu de travail

zone désignée (statique ou mobile) où les activités du travail sont accomplies

4 Situations nécessitant une protection contre les risques aéroportés

Les maladies respiratoires infectieuses peuvent être transmises par voie aérienne via des gouttelettes et aérosols expirés ou expulsés par la respiration, et par contact avec des surfaces contaminées. L'APR, ainsi que d'autres mesures de contrôle de l'hygiène du travail, peuvent faire partie de la stratégie de contrôle globale. Il convient que le choix et le déploiement d'un APR dans une situation de pandémie/épidémie/foyer épidémique se fassent au moyen d'une évaluation des risques suffisante et appropriée, et soient gérés par un programme APR efficace, tenant compte de l'ISO/TS 16975-1, l'ISO/TS 16975-2 et du présent document.

Formatted: Pattern: Clear

Formatted: Pattern: Clear

Formatted: Pattern: Clear

Formatted: Pattern: Clear

Formatted: Pattern: Clear

Formatted: Pattern: Clear

Formatted: Pattern: Clear

Formatted: Pattern: Clear

Formatted: Pattern: Clear

Formatted: Pattern: Clear

L'utilisation d'un tel appareil par des personnes qui constituent des sources potentielles d'agents pathogènes doit être envisagée, en plus du contrôle de la ventilation et d'autres mesures, l'intention étant de réduire le risque de transmission ou de contagion d'une maladie infectieuse respiratoire.

Dans certains cas, l'objectif principal est d'empêcher l'individu d'inhaler l'agent pathogène (par exemple, personnel de santé traitant un patient), tandis que dans d'autres, l'objectif principal est d'empêcher une personne infectée de répandre l'agent pathogène dans l'air, exposant ainsi les personnes à proximité. Les dispositifs utilisés se répartissent en plusieurs groupes, notamment les appareils de protection respiratoire, les masques chirurgicaux/à usage médical et les masques grand public (voir l'Article 3 pour les définitions). Voir l'Annexe A pour plus d'informations.

5 Situations impliquant l'utilisation d'un APR sur le lieu de travail

5.1 Généralités

Dans les cas de pandémie, il peut être nécessaire de procéder à des évaluations supplémentaires des risques.

5.2 Établissements de soins de santé

Bien qu'il existe, dans le cadre d'activités normales, des situations où des personnels de santé peuvent être amenés à porter un APR, dans une situation de pandémie/épidémie/foyer épidémique, cette exigence peut prendre une tout autre ampleur et un nombre beaucoup plus important de personnels de santé seront tenus de porter systématiquement un APR pendant toute la durée de leur service. Il convient que les personnels de santé effectuant des tâches présentant un risque identifié suivent les procédures nationales et locales recommandées de prévention et de maîtrise de l'infection, y compris celles qui sont